

OUVREZ L'ŒIL AVANT D'ACHETER UN CHIEN!



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV





TABLE DES MATIÈRES

- 4** J'AIMERAI UN CHIEN
- 6** BASES LÉGALES ET COMMERCE DE CHIENS
- 8** ANNONCES SUR INTERNET
- 11** RECONNAÎTRE LES ANNONCES ET LES ÉLEVEURS SÉRIEUX
- 17** UN CHIEN DU REFUGE?
- 19** ÉTRANGER:
CHIENS ERRANTS ET CHIENS PROVENANT DES REFUGES
- 23** ACHETER UN CHIEN EN SUISSE OU À L'ÉTRANGER?
- 25** APRÈS L'ACHAT DU CHIEN, UN NOUVEAU FOYER

WWW.ACHETER-CHIEN.CH

J'AIMERAIS UN CHIEN

Vous envisagez d'acheter un chien ou avez peut-être déjà pris cette décision ? Cette brochure vous aidera à répondre aux questions qui se posent : faut-il opter pour un achat sur Internet, se rendre chez un éleveur ou dans un refuge ? Faut-il l'acheter en Suisse ou à l'étranger ? Quels sont les avantages et les inconvénients de chacune de ces possibilités ?

Avant même d'acheter un chien, il faut bien réfléchir : puis-je lui garantir une vie conforme à ses besoins ? Cette thématique est traitée par une autre brochure de l'OSAV intitulée « Mon chien » qui présente les principaux besoins des chiens et les règles sur la manière de les traiter dans la société.

De plus amples informations sur l'achat d'un chien sont disponibles dans la « Check-list à l'attention des futurs détenteurs d'animaux » et dans un aide-mémoire de la Protection suisse des animaux (PSA).



La brochure peut être commandée sur www.blv.admin.ch/publications

La feuille d'information et l'aide-mémoire sont disponibles sur
www.protection-animaux.com/chiens

Si vous connaissez les besoins de votre futur chien et êtes prêts à lui consacrer beaucoup de temps durant dix à quinze ans et que vous aurez suivi le cours théorique obligatoire pour obtenir une attestation de compétences (AC), vous devrez vous décider ensuite où vous achèterez votre chien.

Les offres sont nombreuses sur Internet, mais il faut avoir à l'esprit qu'une annonce qui propose d'obtenir un chien du jour au lendemain n'est très certainement pas proposée par une personne sérieuse. L'essentiel est de s'accorder assez de temps, car une chose est sûre, l'achat d'un chien n'est pas une décision à prendre à la hâte.

**CHOISISSEZ EN TOUTE
CONNAISSANCE DE CAUSE :
VOTRE DÉCISION AURA
DES CONSÉQUENCES POUR
VOUS ET VOTRE CHIEN
DURANT TOUTE SA VIE !**



BASES LÉGALES ET COMMERCE DE CHIENS

Le commerce illégal de chiens est un problème reconnu à l'échelle européenne (non-respect des dispositions en matière de protection des animaux, de santé animale et des prescriptions douanières).

La législation suisse actuelle comprend de nombreuses dispositions qui contribuent à endiguer ce phénomène :

- Grâce au cours théorique obligatoire (attestation de compétences), les futurs détenteurs sont notamment sensibilisés au problème du commerce illégal de chiens et sont ainsi en mesure de décider en toute connaissance de cause où acheter leur chien.
- Les éleveurs professionnels et les personnes qui font du commerce d'animaux sont tenus de suivre une formation et d'obtenir une autorisation cantonale, ce qui garantit le respect des exigences minimales fixées dans l'ordonnance sur la protection des animaux. Il en est de même des refuges et pensions.
- Tous les chiens en Suisse doivent être identifiés à l'aide d'une puce électronique et enregistrés dans une banque de données nationale.

Cependant, les dispositions légales ne permettent pas, à elles seules, de résoudre le problème. Ce sont les acheteurs qui jouent le rôle principal dans la lutte contre le commerce illégal de chiens.



Davantage d'informations sur les conditions d'importation ou de voyage avec les chiens sur www.animalenvoyage.ch

Davantage d'informations sur le commerce illégal de chiens sur www.protection-animaux.com/chiens

ANNONCES SUR INTERNET

On compte par milliers les publicités et annonces de propositions de vente de chiens sur Internet, mais aussi dans les journaux ou sur les panneaux d'affichage des commerces zoologiques. Nombre d'entre elles, en particulier celles publiées en ligne, ne sont pas sérieuses et incitent à acheter des chiens sur le marché illégal qui sont élevés au prix de la souffrance animale.

Souvent, les chiots voyagent dans un coffre de voiture et arrivent dans les mains du nouveau propriétaire sur une aire de repos ou un parking très fréquenté de l'autre côté de la frontière. Pour finir, se sont les nouveaux propriétaires ou les intermédiaires qui, sans une vérification des documents d'accompagnement ni de dédouanement, les importent illégalement. Il arrive aussi que des personnes domiciliées en Suisse fassent office d'intermédiaires.

D'origine souvent inconnue, ces chiens peuvent être porteurs de la rage. Cette maladie, transmissible à l'être humain, est toujours mortelle en l'absence de traitement.



**Davantage d'informations dans la recherche de la PSA
sur le commerce d'animaux par petites annonces en ligne,
www.protection-animaux.com/commerce_animaux**

Mis à part ce risque pour la santé animale et humaine, il ne faut pas oublier que les chiots proposés sur Internet par des vendeurs peu scrupuleux proviennent en règle générale d'une production de masse, où les conditions d'élevage peuvent être effroyables : les chiots, qui dépendent encore de leur mère, sont séparés trop tôt de celle-ci et de leurs frères et sœurs de portée, puis transportés à travers l'Europe pour être généralement proposés et vendus à bas prix.

La qualité de l'élevage et du transport étant déplorable, nombre d'entre eux sont déjà malades et très affaiblis au moment de la remise. Le nouveau propriétaire peut donc ensuite être contraint de dépenser des sommes élevées pour les frais vétérinaires et même parfois de voir mourir son chiot. Les animaux qui survivent à ces épreuves sont parfois sujets à des maladies toute leur vie durant.



Certains chiens sont si mal socialisés en raison de la séparation prématurée que, pendant toute leur vie, ils resteront peureux, agressifs ou hyperactifs ; craignant toute séparation, ils auront tendance à aboyer ou à hurler sans arrêt. Se sentant souvent dépassés par cette situation difficile, les propriétaires n'ont parfois pas d'autre choix que d'endormir leur chien ou de l'abandonner dans un refuge.



RECONNAÎTRE LES ANNONCES ET LES ÉLEVEURS SÉRIEUX

Pour éviter toute mauvaise surprise lors de l'achat d'un animal sur Internet, le futur propriétaire ne doit se fier qu'à des annonces ou éleveurs sérieux.

RECONNAÎTRE LES ANNONCES SÉRIEUSES

Les bons éleveurs ont à cœur de fournir en ligne des informations transparentes. L'achat ou la vente d'un animal est une question de confiance tant pour le futur propriétaire que pour l'éleveur. Or, pour établir une relation de confiance, l'annonce doit comprendre toutes les informations utiles sur l'animal et le vendeur, sans rien omettre d'essentiel.

Les annonces sérieuses doivent donc contenir au moins les indications suivantes :

- au sujet de l'animal
 - race, pays de provenance, âge/date de naissance, sexe
 - prix (réaliste et conforme aux usages locaux pour la race concernée)
 - informations sur la santé (vaccinations, vermifuges)
 - puce électronique implantée
 - possibilités de visite
- au sujet du vendeur ou de l'éleveur
 - prénom, nom, adresse, numéro de téléphone
 - (éventuellement, site Internet)

S'ils sont consciencieux, les éleveurs ou les responsables de refuge voudront rencontrer les futurs propriétaires pour savoir à qui ils confient leurs animaux. Ils leur proposent donc de leur rendre visite. De plus, chez les éleveurs sérieux, il n'y a pas de chiots en réserve, de sorte que les délais d'attente et les réservations sont monnaie courante. Une offre n'est donc pas sérieuse si l'on peut commander un animal d'un simple clic de souris et le recevoir à peine quelques jours plus tard.



De plus amples informations et des mises en garde sur les annonces peu sérieuses en ligne sont disponibles dans les feuilles d'information et listes de contrôle de la Protection suisse des animaux PSA sur www.protection-animaux.com/chiens

RECONNAÎTRE LES ÉLEVEURS SÉRIEUX

- En règle générale, les éleveurs consciencieux ne proposent pas plus de deux races. Quant aux vendeurs privés, ils ne peuvent s'occuper correctement que de deux ou trois portées par an. Il est donc normal de devoir réserver un chien et patienter avant de pouvoir aller le chercher.
- Les éleveurs professionnels sont tenus de suivre une formation et sont soumis à autorisation. Ils doivent pouvoir présenter les autorisations sur demande.
- Un bon éleveur invite l'acheteur potentiel à passer et à se faire sa propre idée de la portée, de la mère et parfois du père, ainsi que de l'élevage et des principes qu'il applique. Il se renseigne aussi sur les futurs propriétaires pour s'assurer que les chiots seront en de bonnes mains, il est prêt à les conseiller après la vente et il s'intéresse de près au bien-être des chiens.
- Tout éleveur responsable fournit des informations détaillées sur les caractéristiques et particularités de la race, sur l'alimentation et sur le développement passé et futur des chiots.
- Il publie par ailleurs sur son site toutes ses coordonnées, les indications pertinentes et les photos des animaux mis en vente.
- Le cas échéant, il précise d'emblée si les animaux proposés en Suisse ont été élevés à l'étranger.

- Les documents d'accompagnement montrent que le chiot a reçu les vaccins et les vermifuges prescrits à son âge et qu'il a été identifié à l'aide de la puce électronique et enregistré.
- Les animaux provenant de l'étranger ont été déclarés à la douane et taxés à l'entrée en Suisse, ce qui doit être indiqué dans le passeport pour animal de compagnie.
- Lors de la remise de l'animal, l'acheteur reçoit tous les documents, comme le passeport pour animal de compagnie, qui contient les attestations de vaccination, et le certificat d'ascendance.
- En règle générale, les chiots sont remis aux acheteurs à l'âge de 8 à 12 semaines.
- Pour chacun d'entre eux, un contrat de vente est établi ; ce document mentionne l'identité du vendeur, de l'acheteur et de l'animal ainsi que le prix d'achat et les modalités de paiement et de remise.



**Vous trouverez des modèles de contrats d'achat
sur le site Internet de la Protection suisse des animaux PSA
www.protection-animaux.com/chiens**

- Les éleveurs responsables tiennent également à être informés si les animaux sont remplacés, tombent malades ou meurent.
- La plupart des éleveurs qui misent sur la qualité sont membres d'une association cynologique telle que la Société cynologique suisse (SCS) ou d'un club de race.



Attention ! Les races de chiens de petite taille qui sont très prisées, comme les chihuahuas et les bouledogues, sont souvent sélectionnées à outrance et souffrent donc de problèmes de santé. Informez-vous !



UN CHIEN DU REFUGE ?

Dans les refuges suisses, de nombreux chiens attendent une vie meilleure. Les futurs détenteurs sont en règle générale prêts à adopter un chien d'un refuge, même s'il n'est pas toujours facile de trouver l'animal qui convient.

Les refuges, qui sont le plus souvent bien organisés, accordent un grand soin au choix de l'animal et à sa remise au nouveau propriétaire, et attachent une importance particulière au processus d'accompagnement, si bien que le chien et son détenteur seront assortis au mieux.

Ce type d'acquisition demande, lui aussi, suffisamment de temps et présente de nombreux avantages : le futur propriétaire fait petit à petit la connaissance de son nouveau compagnon, va le promener à titre d'essai ou le prend définitivement chez lui, tout en bénéficiant de conseils professionnels. En principe, le chien a été castré, examiné par un vétérinaire, vacciné et vermifugé correctement. De plus, les deux parties concluent une convention de protection du chien prévoyant que le refuge reprendra le chien si l'animal n'arrive pas à s'acclimater à son nouveau foyer ou si son propriétaire ne parvient pas à en faire façon.



La plate-forme Internet www.adopt-a-pet.ch permet de visiter les refuges sans quitter son salon.



ÉTRANGER: CHIENS ERRANTS ET CHIENS PROVENANT DES REFUGES

Les sites de petites annonces regorgent d'offres publiées par des organisations d'aide aux animaux et des centres d'accueil et présentant à grand renfort d'images et d'histoires émouvantes, des chiens abandonnés et mal traités qui attendent un nouveau foyer. Dans ce cas également, la plus grande prudence est requise. Si certaines organisations œuvrent effectivement pour le bien-être des animaux et veulent bien faire, de nombreuses autres, en revanche, ne cherchent qu'à faire leur profit de ce commerce lucratif de chiens. Et, même s'il trouve un vendeur sérieux, l'acheteur n'est pas au bout de ses peines, car ces chiens ont souvent vécu dans la rue à l'étranger.

Le passé et l'origine des chiens proposés par les refuges sont souvent inconnus. Selon la durée de leur vie d'errance, ces animaux ont souvent des difficultés à s'habituer à une vie nouvelle et moins libre. Cela peut compromettre gravement une adoption, quelque bien intentionnée qu'elle soit. Ces chiens peuvent non seulement présenter des problèmes de comportement, mais aussi souffrir de maladies, d'anxiété et de traumatismes non surmontés. La personne qui recueille ces chiens doit donc s'attendre à devoir investir beaucoup de temps et d'argent pour traiter ces troubles. En raison

des mauvaises expériences faites avec des humains durant leur errance, ces chiens sont souvent très peureux et stressés dans leur nouvel environnement, auquel ils ne sont pas habitués. Ils peuvent alors agresser des humains et d'autres chiens. Il n'est pas rare que



des animaux provenant de l'étranger finissent dans un refuge en Suisse après de vaines et coûteuses thérapies et qu'ils ne puissent plus être placés ou ne le peuvent que difficilement.

La longue durée du transport est aussi une épreuve pénible pour les chiens. Les animaux à adopter changent fréquemment de mains à l'étranger dans la zone frontalière pour être ensuite importés sans être déclarés à la douane. Cette manière de procéder est inadmissible et doit être condamnée pour des raisons de protection des animaux.

Même si vous avez un coup de cœur pour un animal rencontré pendant les vacances, la prudence s'impose. Ce n'est pas si simple ! Un tel chien peut avoir des antécédents traumatisants et, en règle générale, ne remplit pas les conditions d'importation : pour pouvoir

Attention ! N'approchez surtout pas les chiens errants dans les pays à risque de rage !



entrer en Suisse, il faut au moins un passeport pour animal de compagnie, une identification (puce électronique) et une vaccination antirabique valide (administrée au moins 21 jours avant le départ).

ACHETER UN CHIEN EN SUISSE OU À L'ÉTRANGER ?

Près d'un chien sur deux provient actuellement de l'étranger. A priori, rien ne s'y oppose, pour autant que les chiens soient issus d'un bon élevage ou d'un refuge sérieux. Indépendamment de la provenance du chien, il faudrait autant que possible se rendre sur place pour visiter son lieu de provenance ou de naissance. Le nouveau propriétaire ne doit jamais acquérir l'animal sur un parking ou sur une aire de repos d'autoroute, mais aller le chercher directement chez l'éleveur.



Il faut également être conscient qu'un animal qui vient de l'étranger doit faire un long voyage pénible ; de plus, il risque d'être porteur d'une maladie pouvant être mortelle pour l'être humain et l'animal, comme la rage, ou de maladies infectieuses transmissibles par des insectes, telles que la leishmaniose, répandue dans la région méditerranéenne. D'une manière générale, les insectes et les parasites présents dans les régions du sud peuvent être dangereux pour la santé du chien. C'est pourquoi le propriétaire potentiel doit s'assurer sur place qu'il emmène chez lui un chien en bonne santé. Or, de longues périodes d'incubation et des symptômes souvent peu spécifiques peuvent rendre difficile le diagnostic des « maladies de voyage ». L'importation d'un chien requiert donc une mûre réflexion notamment sur les maladies, les thérapies possibles et les conséquences financières d'un traitement pouvant durer des années, voire toute la vie de l'animal.

Tenez compte des dispositions légales à respecter lors de l'importation d'un chien ! Il est notamment interdit d'importer en Suisse des chiens à la queue et/ou aux oreilles coupées.



En voyage

www.animalenvoyage.ch

www.douane.ch

APRÈS L'ACHAT DU CHIEN, UN NOUVEAU FOYER

Les obligations qui incombent au propriétaire ne cessent pas une fois le chien acheté ! Il faut préparer l'appartement et veiller à ce que l'animal s'habitue – avec toute la prudence requise – aux enfants et aux autres animaux domestiques. Dans les dix jours, le vétérinaire doit enregistrer le changement de propriétaire dans la banque de données centrale sur les chiens ; le changement doit aussi être annoncé à la commune dans le même délai.

Enfin, n'oubliez pas que la formation d'un chien dure toute une vie !

Pour bien commencer, le nouveau propriétaire peut par exemple chercher une bonne classe de jeux pour chiots et un club canin (en vue du cours pratique AC et d'autres cours pour chiens) qui le seconderont dans l'éducation de son chien.



**D'autres informations sur les chiens et la manière
de les traiter sont disponibles sur www.acheter-chien.ch**



CONTACT

OSAV

Tél. +41 (0)58 463 30 33

courriel: info@blv.admin.ch

www.osav.admin.ch

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

Tél. +41 (0)61 365 99 99

courriel: sts@tierschutz.com

www.protection-animaux.com

ÉDITION Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne, et Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, 4018 Bâle

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES iStockphoto, Gaudenz Mischol, Protection Suisse des Animaux PSA

DIFFUSION OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch, Référence: 341.400.F

Février 2016

L'ESSENTIEL EN BREF

- ★ L'achat d'un chien ne peut pas être une décision prise à la hâte.
- ★ Face à la multitude d'offres douteuses, un examen attentif s'impose.
- ★ Il arrive que des personnes peu scrupuleuses vendent des chiens produits dans des conditions cruelles.
- ★ Les chiens errants ou sauvés par des organisations de protection des animaux peuvent être traumatisés et mal socialisés.
- ★ Les éleveurs consciencieux et les bons refuges pour animaux aident le futur propriétaire à choisir le chien qui lui convient.
- ★ N'achetez un chien qu'auprès des éleveurs qui prennent leurs responsabilités à cœur!

WWW.ACHETER-CHIEN.CH